

Autolib', silence on roule

L'avenue de Tolbiac un lundi matin, son flot de véhicules, ses bus, ses cyclistes écouteurs aux oreilles et ses piétons vissés à leur téléphone portable. Bref, l'endroit idéal pour tester le système Autolib' et le comportement en "milieu hostile" des petites citadines électriques en libre-service, les Bluecars. A 9h, Janic, l'une des 1 000 personnes recrutées pour la mise en place du service, est devant la station Autolib', impeccable dans son costume bleu. D'une voix douce et posée, elle explique être ici pour « accueillir les usagers, aider à la prise en main du véhicule et répondre aux questions ». Première interrogation, bien que nous soyons au cœur du XIII^e arrondissement, tous les Bluecars sont immatriculés en Bretagne. Janic me précise que, « étant originaire de Lâbas, Monsieur Bolloré a immatriculé toutes les voitures en Bretagne ».

Une vraie 4 places dotée d'un coffre pour 2 valises

Le mystère armoricain résolu, Janic donne un coup de badge sur la portière, débranche le cordon d'alimentation et nous fait embarquer dans l'engin. Première surprise, et contrairement à ce que l'aspect extérieur laisse à penser, il s'agit d'une vraie quatre places, avec un espace confortable à la fois en hauteur et pour les jambes. Le coffre, d'une taille modeste, peut toutefois accueillir deux valises. Après être montée dans le véhicule et avoir effectué les réglages



Remarquables en ville, ces petite citadines devraient être plus de 2 000 sur les routes avant la fin de l'été 2012.

d'usage (siège et rétroviseurs), Janic a cette remarque assez surprenante : « Il faut oublier votre pied gauche, c'est une boîte automatique, du coup, il n'y a pas d'embrayage ». Conséquence fâcheuse de cette préconisation, on ne pense dès lors plus qu'à une chose... son pied gauche. Par souci de pédagogie, Janic donne à la démonstration un ton très solennel qui rappelle les fébriles premières heures de conduite à l'auto-école. « On appuie sur le frein pour retirer le frein à main, le levier est toujours en position "neutre", pour démarrer, on le met sur la position "avant", ou "arrière" si l'on doit faire une marche arrière », rappelle l'ambassadrice, avant d'annoncer, « on va pouvoir y aller ».

La voiture s'élance dans un silence complet. Une absence de bruit qui laisse aux utilisateurs de moteur à explosion que nous sommes l'étrange impression de rouler "immobile". Une sensation comparable à celle que l'on peut avoir à bord de son "vieux" véhicule thermique lorsque, à court de carbu-

rant et à la faveur d'une topographie favorable, on passe au point mort et on se laisse glisser dans une descente afin d'économiser les quelques précieuses gouttes de carburant nécessaires pour parvenir à la station la plus proche. Quelques minutes de conduite suffisent à appréhender la discrétion acoustique du Bluecars. Que ceux pour qui le silence est insupportable se rassurent, en plus d'accueillir un système GPS tactile, l'ordinateur de bord, dont est doté le véhicule, est équipé d'une radio. En ambassadrice avertie, Janic saisit en un coup d'œil ma relative perplexité et mon interrogation quant à la dangerosité d'un tel silence, au moment de doubler un cycliste, par exemple. « Sur le côté, là, vous avez un petit bouton qui permet d'émettre un signal sonore à l'approche des feux ou des passages piétons. »

Des abonnés assurés tous risques

La planche de bord du Bluecars est relativement sobre. Un écran, placé au milieu du pare-brise, indique en gros chiffres la vitesse de la voiture et l'autonomie de la batterie. « Vous pouvez rouler jusqu'à 250 km », certifie Janic. Le petit gabarit du

véhicule, allié à la direction assistée et aux airbags, confère maniabilité et sécurité. En cas de problème, un bouton de couleur turquoise permet de joindre un centre d'appels. Un conseiller est à l'écoute, un ambassadeur peut, le cas échéant, se déplacer en scooter, notamment pour aider un usager qui vient d'avoir un accident à remplir un constat. D'ailleurs, en s'abonnant, les utilisateurs souscrivent automatiquement à une assurance tous risques. « En cas d'accident responsable, l'abonné doit payer une franchise de 150 euros », explique Janic. « Les accidents sont rares, assure l'ambassadrice, parfois les véhicules peuvent nous revenir avec un rétroviseur cassé, mais pour le moment, rien de grave. »

Enfin, il est utile de rappeler que le code de la route reste le même Autolib' ou non. Ainsi, la petite taille du Bluecars, son moteur électrique et sa disponibilité en libre-service ne donnent pas le droit, par exemple, d'emprunter les voies réservées aux taxis et aux bus.

■ Xavier Colas



1 000 ambassadeurs, dont Janic, ont été recrutés pour venir en aide aux usagers.



La Bluecars est équipée d'un ordinateur de bord et d'un GPS.

■ Un peu plus de 300 véhicules sont mis à disposition des 7 000 abonnés

Le service doit faire face à une demande de véhicules plus importante que l'offre actuelle

Un peu moins de deux mois après son lancement, le système de location de véhicules électriques en libre-service Autolib' semble quelque peu victime de son succès. Avec plus de 7 000 abonnements souscrits depuis le 5 décembre (date de lancement officielle du service), dont 3 000 formules à l'année pour le service mis en place par Bolloré à Paris et dans 45 communes environnantes, Autolib' ne parvient pas à satisfaire les demandes en véhicules des usagers. Pour l'heure, seules 310 Bluecars sont disponibles à la location dans 250 stations. Résultat, beau-

coup de stations vides, comme le montre une carte de localisation des Autolib' accessible sur le site www.autolib.eu, sur laquelle de très nombreuses stations affichent "0", soit aucun véhicule disponible.

Une soixantaine de nouveaux véhicules/semaine

Pour remédier à la pénurie, le groupe Bolloré assure mettre en service une soixantaine de nouveaux véhicules par semaine. Ainsi, 300 voitures devraient être livrées au mois de février, 350 en mars et un peu plus encore les mois suivants. En juin, il devrait

avoir plus de 1 700 Bluecars en circulation. Les quelques réparations à effectuer sur les voitures endommagées (rétroviseurs et feux cassés, pneus crevés) sont effectuées à la base technique de Vaucresson (Hauts-de-Seine). En moyenne, une dizaine de Bluecars sont en réparation à Vaucresson, sur l'ensemble de la flotte. Contrairement à ce qui avait été le cas lors du lancement du système Vélib' en juillet 2007, les actes de vandalisme sur les petites citadines électriques en libre-service resteraient extrêmement rares. En effet, on ne dénombre aucun véhicule incendié, par

exemple. A l'heure actuelle, huit plaintes pour dégradations ont été enregistrées et cinq personnes interpellées depuis la mise en service d'Autolib'. Au commissariat de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), où un guichet unique a été mis en place pour toutes les affaires relatives à Autolib', sept plaintes ont été déposées pour "dégradation d'un véhicule" et une pour "dégradation d'une station de location".

■ X.C.

• www.autolib.eu